# 

* Date : 10-10-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011737669
* Author :

L'an deux mille onze, le trois octobre.
Au greffe du tribunal de première instance de Neufchâteau.
A comparu :
Mme Chantal Robert Esther Ghislaine Brisy, née à Bastogne le 7 mars 1978, veuve de Laurent Van Daele, domiciliée à 6680 Sainte-Ode, Menil 2, agissant en qualité d'administratrice de ses enfants mineurs, à savoir :
1. Mlle Laura Roland Mélissa Ghislaine Van Daele, née à Bastogne le 26 juillet 2001;
2. Mlle Chloé Michaël Carine Ghislaine Van Daele, née à Bastogne le 13 mars 2003;
3. M. Florient Anthony Anne-Sophie Ghislain Van Daele, né à Bastogne le 14 mars 2005, tous trois domiciliés à 6680 Sainte-Ode, Menil 2, autorisée par ordonnance rendue le 29 septembre 2011 par le juge de paix de Bastogne-Neufchâteau, siège de Bastogne,
laquelle comparante a déclaré accepter, au nom de ses enfants mineurs, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. Laurent Gérard François Van Daele, né à Bastogne le 19 mai 1978, époux de Mme Chantal Brisy, domicilié à 6680 Saint-Ode, Menil 2, y décédé le 20 septembre 2011.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, la comparante a déclaré faire élection de domicile en l'étude du notaire Michel Lonchay, à 6640 Vaux-sur-Sûre (Sibret), rue du Centre 24.
Les créanciers et les légataires sont invités à faire connaître leurs droits, par avis recommandé, adressé au domicile élu dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
(Signé) M. Lonchay, notaire.